



Rôle de Perception des Taxes

TAXES D'EAU ET TAXES PERSONNELLES.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de perception des taxes de la Cité de Montréal, pour les divers quartiers de ladite Cité est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe sont par les présents sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les dix jours de cette date sans autre avis.

CHAS. ARNOLDI,
Trésorier de la Cité

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 21 août 1912.



TAX ROLL

WATER AND PERSONNEL TAXES

NOTICE TO RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Tax roll of the City of Montreal for the several Wards of the said City, is completed, and is now deposited in the office of the undersigned in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his said office, within ten days from this date, without further notice.

CHAS. ARNOLDI,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,
City Hall,
Montreal, 21st August, 1912.



ESCOMPTE

Avis est par les présentes donné que mardi, 3 septembre est le dernier jour où l'escompte de 3 pour cent sera accordé sur les Taxes d'Eau, d'Affaires et Personnelles.

Ceux qui désireront s'acquitter de leur TAXE D'EAU PAR VERSEMENTS, pourront le faire en payant la moitié le ou avant le 8 septembre et la balance le ou avant le 8 novembre, mais aucun escompte ne sera accordé sur ces paiements, et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendra dû et exigible, et l'eau pourra être INTERCEPTEE en tout temps, après les dates des échéances sans autre avis.

Le paiement de la taxe pourra être effectué en envoyant par la poste des chèques et les contribuables qui viendront régler à l'hôtel de ville éviteront des retards en apportant avec eux le montant exact de leurs comptes.

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'hôtel de ville, les paiements seront reçus aux postes de police sous-mentionnés, à partir de lundi le 26 août jusqu'au mardi 3 septembre:

Quartier Hochelaga—1720 rue Ste-Catherine Est Poste de police No 11.

Quartier Lafontaine et Papineau—Angle des rues Beaudry et Ontario Est: Poste de police No. 3.

Quartier Duvernay—458 Parc Lafontaine.

Quartier St-Jean-Baptiste—1394 boulevard St-Laurent: Poste de police No 12.

Quartier St-André—Angle des rues Ste-Catherine Ouest et Guy; Poste de police No. 10.

Quartier St-Gabriel et Ste-Anne, angle des rues du Grand Tronc et Shearer: Poste de police No. 9.

Quartier DeLorimier—1167 avenue Mont-Royal Est.

Quartiers Notre-Dame de Grâce et Côte des Neiges—35 avenue Décarie.

Quartiers Laurier, Ahuntsic et Bordeaux, coin Boulevard St-Laurent et avenue Laurier.

Quartiers Emard et St-Paul—Hôtel de Ville, rue Davidson.



DISCOUNT

Notice is hereby given that Tuesday, the 3rd September, is the last day on which the 3 per cent. discount can be allowed on Water, Business and Personal Taxes.

Parties desiring to avail themselves of the INSTALMENT SYSTEM ON WATER RATES can do so, however, by paying one-half on or before 8th September, and the balance on or before 8th November, but NO DISCOUNT is allowable on such payments, and in default of the first within the time, specified the whole becomes exigible, and the water may be TURNED OFF at any time thereafter without further notice.

Payments may be made by mailing cheques, and parties coming to the City Hall will avoid delay by bringing the exact amount of their bills.

SUBURBS.—For the convenience of citizens residing at a distance from the City Hall, payments will be received at the undermentioned stations from Monday, the 26th of August, until Tuesday the 3rd September:

Hochelaga Ward—1720 St. Catherine street east, No. 11 Police Station.

Lafontaine and Papineau Ward—Corner Beaudry and Ontario east, No. 3 Police Station.

Duvernay Ward—458 Parc Lafontaine.

St. Jean Baptiste Ward—1394 St. Lawrence Boulevard, No. 12 Police Station.

St. Andrews' Ward—Corner St. Catherine west and Guy, No 10 Police Station.

St. Gabriel and St. Ann's—Corner Grand Trunk and Shearer, No. 9 Police Station.

DeLorimier Ward—1167 Mount Royal ave. east.

Notre-Dame de Grâce and Côte des Neiges Wards—335 Decarie avenue.

Laurier, Ahuntsic and Bordeaux Wards—Cor. St. Lawrence Boulevard and Laurier avenue.

Emard and St. Paul's Ward—Town Hall, Davidson street.